

VIGILANTE

Du Foyer Laïque de Keryado

Troc & Puces du dimanche 07 mars 2027

Bulletin d'inscription

(À retourner avant le vendredi 05 mars 2027, sous réserves des disponibilités)



Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel:

Particulier ☐
Professionnel* ☐

* SIRET

Objets proposés à la vente :

.....

Exposants	(1) Tarif d'une table (2) Tarif d'un portant	Nbre de table et de portant souhaités	TOTAL
Particuliers Professionnels	(1) Table: 10.00 € (2) Portant: 5.00 €	Table:X10.00 € Portant:X5.00 €	€

Numéro de l'emplacement attribué : (*À compléter par l'organisateur*)

Pour être validée, toute inscription doit être accompagnée des pièces demandées dans l'article 2 du règlement intérieur joint.

Je soussigné (e), nom et prénom de l'exposant :

- Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur de la Brocante/Vide-greniers (page 2 et 3), en accepter sans réserve ni restriction l'intégralité des clauses et m'engage à les respecter,
- M'engage sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile prévus aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code du commerce, et article R321-9 du Code Pénal.
- Certifie exact les renseignements indiqués ci-dessus.

Fait à Le

Signature de l'exposant

Visa de l'organisateur

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Page 1 sur 5

Règlement intérieur

Troc & Puces du dimanche 07 mars 2027

1. La manifestation dénommée « Troc & Puce de la Vigilante du FLK » organisée par la section football du Foyer Laïque de Keryado se déroulera dans le gymnase de Kérolay à Lorient **le 07 mars 2027**.

2. Le Troc & Puces est ouvert aux particuliers sous réserve des disponibilités. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'inscription :

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Une photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso) et un justificatif de domicile.
- Le paiement correspondant à la réservation (chèque établi à l'ordre du « Vigilante de Keryado »).

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

3. La réservation minimale doit être d'une table. Le coût d'une table est de **10.00€** et le coût d'un portant est de **5.00€ (Les portants ne sont pas fournis)**. Les réservations sont nominatives. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

4. Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

5. L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

6. Les exposants auront un numéro de stand qu'ils seront priés de respecter.

7. L'entrée du Troc & Puces est interdite avant 06h30. L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 08h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du troc & Puces jusqu' 18h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre.

8. L'horaire d'ouverture au public est de 8h45 à 17h45. **Les stands ne pourront pas être débarrassés avant 17h45.**

Page 2 sur 5

9. Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

10. Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Sous-Préfecture de Lorient, dès la fin de la manifestation.

11. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

12. Chaque exposant s'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce). La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. L'organisateur du Troc & Puces se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

13. Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

15. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

16. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

17. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

18. Ce règlement sera affiché sur le Troc et Puces, au niveau du stand de l'organisateur.

19. Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement, en remplissant et signant le bulletin d'inscription.

20. Par la signature du bulletin d'inscription, les déclarants attestent sur l'honneur de leurs non-participations à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile prévus aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code du commerce.

VENTE AU DEBALLAGE

Organisée par : **La Vigilante de Keryado, section football**

Foyer Laïque de Keryado

Date de la vente : **Dimanche 07 mars 2027**

Lieu de la vente : **Gymnase de Kérolay**

Rue Moïse Le Bihan – 56100 LORIENT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR PARTICULIER

Je soussigné (e) Nom

Prénom

Date de naissance / /

Lieu de naissance

Domicile

.....

CP Ville

Déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à

Signature de l'exposant

le / / 2027

VENTE AU DEBALLAGE

Organisée par : **La Vigilante de Keryado, section football**

Foyer Laïque de Keryado

Date de la vente : **Dimanche 07 mars 2027**

Lieu de la vente : **Gymnase de Kérolay**

Rue Moïse Le Bihan – 56100 LORIENT

ATESTATION SUR L'HONNEUR

Déclarant dénomination sociale

Représentant légal Nom

Prénom

SIRET :

Date de naissance / /

Lieu de naissance

Domicile

.....

CP Ville

Fait à

Signature
L'exposant Professionnel

Le / / 2027